

Ferney-Voltaire/Ornex/Prévessin-moëns

dl Pays de Gex : à la rentrée les enfants des trois communes du Sivom bénéficieront de repas à 40 % bio

Les élus des trois communes du Sivom ont acté la montée en puissance du bio dans la restauration scolaire. Une initiative qui aura peu d'impact sur le prix des repas pour les familles.

Par **Gérard DOUS** - 09 juil. 2021 à 15:04 | mis à jour le 09 juil. 2021 à 15:04 - Temps de lecture : 3 min



Le restaurant scolaire servira dès la prochaine rentrée des repas bio à 40 % Photo Le DL /G.Do. Le restaurant scolaire servira dès la rentrée des repas bio à 40 % Photo Le DL /Gerard DOUS

Avant de se mettre en sommeil, les trois communes du Sivom de l'Est Gessien, à savoir Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moëns, ont décidé unanimement d'accomplir un devoir de vacances et de porter à 40 % de bio au lieu de 20 % – deux par jours par semaine – les repas servis au restaurant scolaire. Une décision facilitée par l'adhésion des parents à ce changement, qui s'est opéré à la suite de l'attribution du marché de restauration collective, arrivé à échéance.

Des critères de sélection exigeants

Deux délégataires étaient en concurrence pour gérer la cuisine centrale intercommunale pour les écoles, les centres de loisirs et les repas portés à domicile.

C'est finalement la société SHCB cuisine centrale (actuelle titulaire du marché) qui a été choisie par la commission accompagnée d'un expert.

Dans son cahier des charges, la société située à Saint-Quentin-Fallavier (Isère) doit offrir une prestation de qualité, adaptée à la diversité des publics, proposer des repas composés de produits issus de l'agriculture bio tout en maintenant un prix abordable pour les usagers et recourir, entre autres exigences, à l'approvisionnement de proximité en circuit court, mais également utiliser des produits frais de saison et enfin poursuivre l'éducation des enfants au goût.

« Une avancée au bénéfice des enfants »

Le repas sera facturé aux familles 3,80 € (3,53 € précédemment avec 20 % de bio), alors que le prix réel situé entre 10 € à 11 € sera compensé par l'apport des communes du Sivom. Un contrôle des factures des produits pourra être exercé par le Sivom et les familles pourront suivre au jour le jour de ce que mangent les enfants. Les élus ont unanimement salué « une avancée au bénéfice des enfants. »

150 000€ pour 25 associations sportives

Au cours de la même séance qui s'est déroulée à la salle du Levant, le comité syndical, via la commission des sports, a reconduit une subvention identique à 2020, soit 150 000 €, au bénéfice des associations sportives, ceci au vu de la complexité du dossier en raison de la crise sanitaire, ne permettant pas un juste calcul sur la base des critères appliqués habituellement. Les critères d'attribution tiennent compte notamment du nombre d'adhérents total, de ceux du territoire du Sivom, de la proportion de jeunes âgés de moins de 18 ans, du taux d'encadrants et de leur formation, mais aussi de la promotion faite du territoire et du niveau de compétition des adhérents. A également été pris en compte un coefficient du pourcentage d'adhérents et du montant de la subvention précédente.

Les bénéficiaires des subventions sportives sont les clubs suivants. ASPM foot Prévessin-Moens 14 000 €, AS St-Genis-Ferney-Crozet (foot) 22 150 €, Handball club 11 200 €, Rugby club Pays de Gex 6 100 €, Volley club 11 000 €, AS Ferney-Voltaire 3 600 €, Agym Pays de Gex, 14 350 €, Arc club gessien 2 600 €, Badminton gessien 2 600 €, Ferney-Gex natation 11 700 €, Ferney ski club 4 100 €, Judo club, 5 350 €, Tennis de table 5 550 €, UCG union cycliste 3 100 €, club d'escrime 1 700 €, Ferney boxing club 1 200 €, aikido 1 550 €, AS collège Prévessin 2 200 €, AS lycée Ferney 1 850 €, AS collège Ferney 3 600 €, Grimp tout escalade 4 150 €, club de plongée 750 €, Ornex forme (gymnastique) 3 500 €, Tennis club de Ferney 7 880 € et Tennis Prévessin 4 300 €.

Education

Ferney-Voltaire

